

ACCORD avec prescriptions
Déclaration préalable à la réalisation de
constructions et travaux non soumis à permis
de construire portant sur une maison
individuelle et/ou ses annexes
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE
LA COMMUNE
Arrêté n° U/2023/2-2/78

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 15/09/2023 Complétée le /	
Récépissé de dépôt de la demande affiché en Mairie le :	
Par :	EDF ENR
Demeurant à :	AGENCE DE MASSY 43 RUE D SAULE TRAPU 91300 MASSY
Représenté par :	Monsieur Benjamin DECLAS
Pour :	installation d'un générateur photovoltaïque sur le plan de la toiture parallèlement à la couverture, de couleur noire. Superficie des panneaux 20m ²
Sur un terrain sis à :	2 RUE SAINT LAURENT
Cadastre (section et n°)	AH n°101 Superficie du terrain : 130,00 m ²

Référence dossier
N° DP 77016 23 00008

Surface de plancher autorisée
/m²
Destination : Résidence principale

Le Maire

Vu la demande susvisée,
Vu le Code de l'urbanisme notamment ses articles L 151-1 & suivants, L 134, L 174, L 153, L 163, L 144, L 131, L 151, L 152, L 132, R 123-1 & suivants, L 421-1 et suivants, R 421-1 & suivants, L 422-1 et suivants, L 424-1 & suivants, R 424-1 & suivants,
Vu le plan de prévention des risques d'inondation approuvé le 03/08/2006,
Vu l'arrêté portant connaissance de l'état de catastrophe naturelle en date du 08/06/2016,
Vu l'atlas provisoire en cours d'élaboration par la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10/04/2018,

ARRETE

ARTICLE 1.-: L'exécution des travaux est **ACCORDÉE** pour le projet décrit dans la déclaration susvisée.

Fait à Bagnaux-sur-Loing, le 18 septembre 2023
Le Maire,



Claude JAMET